

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



LE CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le collège des bourgmestre et échevins de la commune de DALHEIM convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique et en séance à huis clos le 29 septembre 2020 à 19.30 heures au premier étage du centre culturel à DALHEIM pour délibérer en cette séance sur les points suivants à l'ordre du jour :

En séance publique :

1. Dons à accorder

Propositions du collège échevinal

2. Plan de gestion annuel des forêts 2021

3. Validation de la liste définitive des élèves de l'école fondamentale de la commune de Dalheim pour l'année scolaire 2020/2021

4. Validation de tâches dans l'enseignement fondamental

5. Contrat de location

Contrat de location Syndicat intercommunal Bettembourg/Leudelange Centre de natation « An der Schwemm » - natation scolaire pour l'année scolaire 2020/2021

6. Décisions quant au droit de préemption

7. Actes de vente

8. Acte d'échange

9. Réaménagement de la rue « Wénkelhiel » à Dalheim

a) Contrat d'ingénieur génie civil

b) Contrat d'ingénieur de coordination de sécurité et de santé

10. Modifications budgétaires

11. Confirmation de règlements de circulation

En séance à huis clos :

Affaires de personnel

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 23 septembre 2020 en présence du secrétaire communal.

Dalheim, le 23 septembre 2020

Le bourgmestre,

Joseph HEISBOURG



Le secrétaire communal, ff

Romaine RASSEL